

## LIMITE DES ALTERNATIVES CAPITALISTES D'ETAT OU PRIVEES A LA CRISE AGRICOLE AFRICAINE

Par

*Bernard FOUNOU-TCHUIGOUA\**

Nous allons discuter des mérites respectifs de l'entreprise publique et de l'entreprise privée dans l'hypothèse d'une stratégie de révolution agricole dans un pays ouest africain à économie extravertie. Il nous est proposé de partir du Rapport de la Banque Mondiale intitulé «Développement accéléré au Sud du Sahara, un plan d'action» (que nous désignerons dans ce texte par rapport Berg ou rapport de la Banque). La Banque considère que l'intervention de l'Etat au niveau micro-économique est une des causes essentielles de la crise socio-économique que traverse l'Afrique au Sud du Sahara. En d'autres termes, pour elle, si l'Etat, au lieu de créer des entreprises publiques, s'était contenté d'user d'instruments de politique macro-économique (politiques monétaires, politiques fiscales, politiques des tarifs douaniers, investissements d'infrastructure) un des facteurs essentiels de la crise aurait été éliminé. Il est vrai que dans la plupart des pays africains, l'Etat a créé des entreprises publiques dans pratiquement tous les secteurs économiques. En particulier, les entreprises publiques agricoles ou vendant matériels et inputs agricoles ou commercialisant les produits, ont pris une grande extension. Le plus souvent ces entreprises contribuent peu au progrès économique ; elles ont été au contraire souvent des vecteurs d'investissements improductifs générateurs de crises de balances des paiements. Faut-il pour autant en déduire comme le prétend le courant ultralibéral qu'imposent les agents des capitalismes centraux à leurs alliés locaux, que si l'Etat s'était contenté de favoriser l'initiative privée, la crise de l'agriculture africaine aurait pu être évitée ? Ne faut-il pas s'interroger d'abord sur les causes de l'expansion de l'entreprise publique dans ces économies dépendantes qui se réclament pourtant ouvertement du capitalisme ? La formation du capitalisme d'Etat agraire ne serait-elle pas plutôt effet que cause de la crise ? Si c'est en raison de l'hostilité de l'environnement à l'entreprise privée (1) que l'entreprise publique a dû se substituer à elle, la Banque ne peut prêter les vertus qu'elle attribue à l'entreprise privée qu'en montrant que cet environnement est devenu plus favorable. Notre thèse est que l'hostilité de l'environnement s'étend aussi bien à l'entreprise publique que privée. Il ne s'agit évidemment pas d'un environnement qui bloque de manière absolue la croissance du produit agricole, mais d'un environnement qui bloque le processus de révolution agricole (R.A.) ; sans cette dernière, l'agriculture peut retrouver des rythmes de croissance élevés mais les causes véritables de la crise ne disparaissent pas. L'objet du papier est donc de montrer que par rapport à l'objectif de la révolution agricole, qui ne peut être atteint qu'à travers un processus de transition à partir de la situation actuelle caractérisée par une crise structurelle, ni l'entreprise privée, ni l'entreprise publique ne peuvent connaître un véritable épanouissement dans l'agriculture.

---

\* *Chercheur – U.N.I.T.A.R.*

En supposant connues les manifestations de la crise de production agricole en Afrique de l'Ouest, nous allons développer succinctement trois points. Dans le premier, nous allons définir la révolution agricole et montrer qu'elle s'impose en Afrique de l'Ouest, comme voie de sortie de la crise ; dans le deuxième, nous montrerons que l'entreprise privée ne peut pas entraîner de révolution ; dans le troisième, nous mettrons en évidence le rôle ambigu du secteur public dans une économie capitaliste dépendante.

*A. — L'impératif de la révolution agricole en Afrique de l'Ouest.*

La principale fonction d'une agriculture aujourd'hui est de pourvoir directement (ou indirectement par le financement d'importation d'autres produits alimentaires de base) à l'alimentation suffisante et équilibrée d'une population croissante, structurée en classes de revenus notamment. Cette fonction ne peut être remplie que si l'agriculture est si liée à l'industrie que celle-ci fournit les produits mécaniques, chimiques et biologiques dont elle a besoin. Ces produits ne sont adaptés aux conditions sociales, culturelles et écologiques que si grâce à cette liaison intime entre les deux secteurs fondamentaux, la recherche appliquée et la Recherche Développement connaissent une grande expansion. Celle-ci ne peut être auto-entretenu sans un appareil industriel sophistiqué qui la nourrisse.

Lorsque la Révolution agricole est accomplie, la productivité composée tend à être la même dans les unités de production d'une même culture et d'une région à l'autre. Elle s'élève dans toutes les cultures. Une certaine hétérogénéité peut persister très longtemps dans les relations de production et de propriété ; mais il y a une tendance à l'homogénéisation de la rémunération de la force de travail. S'il s'agit d'économie planifiée, cette homogénéité résulte de l'effet pertinent que les travailleurs exercent sur les processus politiques qui commandent la planification. Elle n'exige donc pas nécessairement une mobilité de principe absolue de la force de travail.

Par contre, s'il s'agit d'une économie où la régulation est assurée à travers les forces de marché, l'homogénéisation des rémunérations apparaît à la fois comme effet de la mobilité et comme résultat de la concurrence. Dans ce dernier cas, il y a aussi en théorie, égalisation entre taux de profit sur le capital placé dans l'agriculture et sur celui qui est placé dans d'autres secteurs. Evidemment, l'égalisation des taux au sein de l'agriculture même est une hypothèse de base. En principe aussi, la rente tend à être égalisée.

Dans la réalité, l'agriculture est le secteur où les obstacles à la réalisation de ces hypothèses sont les plus nombreux.

Les expériences historiques montrent que dans les économies capitalistes développées, la révolution agricole a été le fait des entrepreneurs privés fortement appuyés par une intervention étatique massive, soit par des investissements soit par d'autres mesures incitatives protectionnistes. En général, la révolution agricole y a précédé la révolution industrielle. Mais très vite l'agriculture est devenue un secteur dépendant de l'industrie. Les entrepreneurs de l'agriculture ont, en fait, perdu une part importante de leur autonomie avec le développement des complexes d'agribusiness. Avec les progrès des biotechnologies, les entrepreneurs agricoles sont de plus

en plus soumis aux décisions prises par des grandes sociétés transnationales. Est-il réaliste de parler d'entreprise privée dans l'agriculture en ignorant ce contexte ?

Si une agriculture n'a pas les caractéristiques que nous venons d'énoncer, elle n'est pas passée par le processus de révolution agraire. Le problème qui se pose pour elle est donc celui de la transition vers cette agriculture révolutionnée. L'agriculture ouest africaine est très arriérée par rapport à ce référentiel (en 1980, 6% de la population active des pays industriels à économie de marché, travaillaient dans l'agriculture, contre 70 à 90% en Afrique) et l'écart ne cesse de se creuser. De plus cette agriculture n'attire pas spontanément le capital privé. C'est l'aspect de la crise qui nous intéresse le plus ici. Elle ne pourra pas être enrayée par une simple reprise du mouvement de la croissance par extension des surfaces, comme ce fut le cas ces cent dernières années, qui furent, en fait, des années de surexploitation de l'environnement naturel (2), au moment où précisément l'agriculture s'intensifiait considérablement dans les centres.

Le problème qui se pose, en Afrique de l'Ouest comme ailleurs à la périphérie, est celui de la transition vers le processus de révolution agricole.

Le processus de la révolution agricole étant un processus long, la Banque Mondiale pourrait objecter qu'elle n'a pas à proposer de solution aux problèmes de long terme, mais seulement à ceux de court et de moyen termes. C'est cette manière de présenter le problème qui l'amène à développer l'idée selon laquelle son Plan est non pas concurrent mais complémentaire du Plan d'Action de Lagos (PAL). Elle écrit en effet : «Le Plan d'Action de Lagos soutient le principe suivant lequel les Etats africains doivent tendre vers le renforcement de l'autodépendance et de l'intégration économique d'ici à l'an 2000. Le présent rapport traite des mesures à prendre à court et moyen termes pour remédier aux difficultés économiques actuelles de l'Afrique. Il met l'accent sur les moyens d'accélérer la croissance et d'obtenir les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs à plus long terme fixés par les gouvernements africains, avec le soutien de la communauté internationale. (3)

Cette thèse de la division du travail entre les deux plans, n'est pas acceptable. Selon la Banque, il serait possible : a) de relancer la croissance des exportations agricoles, car malgré le rétrécissement des marchés du fait de la crise des centres, les pays africains pourraient continuer à y exporter sans grande difficulté ; b) de retrouver ainsi des rythmes de croissance comparables à ceux des années 1960. Dans les sciences sociales, la preuve par l'expérimentation est rare. Cependant, il arrive que des grandes institutions comme la Banque Mondiale y parviennent dans les pays sous-développés. Les recommandations de la Banque avaient en fait un caractère de prescription, car leur adoption était présentée comme une condition pour bénéficier des ressources extérieures importantes de l'Ouest. «Les états africains et les donateurs sont liés à un degré unique dans les efforts de développement et doivent le rester pour que la crise soit résolue». (4) Dans cet esprit, la Banque et le FMI avaient déjà imposé à certains pays des mesures contenues dans le Plan Berg. Or, voici que la Banque constate elle-même leur échec : «Au Soudan par exemple, le gouvernement a apporté

ces dernières années de grandes réformes à sa politique macro-économique et sectorielle pour améliorer la production du coton à exporter. Ces réformes associées à d'autres éléments, ont fait augmenter la production de 35% par an en 1981 et de 10 à 20% en 1982. Malheureusement, la chute des cours mondiaux a pour ainsi dire réduit à néant l'augmentation de la production. Au Sénégal, le renforcement des incitations à la production d'arachides a été suivi d'une chute beaucoup plus forte qu'on ne l'avait prévue du cours mondial, ce qui a fait avorter les efforts pour remettre en équilibre les finances du secteur public». «Le même scénario s'est reproduit dans d'autres pays en raison de la baisse spectaculaire et persistante du prix des exportations, aggravée par l'augmentation des engagements au titre du service de la dette publique» (5). C'est la preuve expérimentale que la théorie de la dépendance dont le rapport de la Banque était une critique implicite (puisque le rapport de 1981 affirmait que les facteurs externes jouent un rôle mineur), est juste et que celle de la Banque est erronée.

Si la conjoncture dans les pays développés joue un rôle déterminant, si la conjoncture actuelle a été caractérisée dès 1976-77 comme une crise structurelle de longue durée, et si les prévisions les plus optimistes considèrent que la reprise généralisée ne pourra s'y manifester avant la fin de la décennie 1980, alors le Plan de la Banque Mondiale n'a d'intérêt que s'il se situe sur la même période que le Plan d'Action de Lagos. Nous sommes donc fondés à considérer que l'horizon de la Banque est celui au cours duquel une révolution agricole devrait être amorcée. Le capitalisme agraire privé peut-il l'entraîner dans les conditions de l'Afrique Occidentale ?

#### B. — *Les limites du secteur privé dans la révolution agricole en Afrique Occidentale.*

D'après les rédacteurs du rapport Berg, le développement du capitalisme dans l'agriculture africaine est contrarié par une politique qui freine la libre concurrence intérieure et extérieure au lieu de l'encourager, et aussi par une politique des prix au producteur, un taux d'intérêt et un taux de change inadéquats.

Pour sortir l'agriculture de la crise, il faut, prétend le rapport, lever ces contraintes. La spécialisation doit être plus poussée en application du principe des avantages comparatifs. On verrait alors un grand intérêt se manifester pour l'activité agricole, de la part des privés *détenteurs d'un pouvoir d'investissement*. Mais la Banque n'est pas assez explicite sur le comportement du privé. Aussi nous allons rappeler une bonne présentation de l'entrepreneur capitaliste (individuel ou anonyme), telle que l'a faite Joan ROBINSON : «quand les règles du jeu capitaliste sont en vigueur, n'importe qui disposant d'un pouvoir d'achat suffisant ou *capital financier* et sachant l'employer peut devenir un utilisateur de travail ou entrepreneur...»

L'investissement, cependant, comporte un risque car rien ne garantit que les affaires continueront à réussir et s'il n'en est pas ainsi, par exemple si le marché se retrécit de manière inattendue pour le type de production

considéré, la valeur des biens d'équipement s'effondre ou s'annule entièrement. L'entrepreneur souhaiterait, alors, avoir engagé la somme d'argent dont il disposait à l'origine, dans une autre direction où il ne l'aurait pas perdue. La première exigence pour faire un bon entrepreneur consiste à choisir des types de production où cela n'arrive pas !» (6)

Peut-on s'attendre à ce qu'en Afrique Occidentale, avec la mise en place de la politique préconisée, les détenteurs du pouvoir d'investir puissent devenir à la fois des investisseurs dans l'agriculture et des «utilisateurs du travail ?» Avant de répondre, rappelons les traits fondamentaux des agricultures, c'est-à-dire finalement des économies africaines, telles qu'elles furent façonnées par la colonisation et à peine modifiées.

Il s'agit d'économies de traite, type d'économie périphérique dont nous allons rappeler les traits caractéristiques les plus importants (7) :

- 1) le produit agricole n'est que très partiellement mercantilisé, le producteur continuant à vivre en autosuffisance alimentaire.
- 2) le surplus, destiné à titre principal à soutenir l'économie métropolitaine, sert en partie à financer le lancement et l'expansion éventuelle d'autres activités en Colonie.
- 3) il en résulte une surexploitation de la nature aux conséquences graves comme la détérioration des sols et le recul de la couverture végétale.
- 4) la portion de terre mercantilisée et pouvant circuler et donc servir de garantie en vue du crédit est extrêmement limitée.
- 5) il n'y a pas de véritable entrepreneur agricole, car l'organisateur immédiat du producteur est le «*chef de famille*».

En résumé, alors que plusieurs révolutions agricoles se produisaient au centre, en Afrique Occidentale, on assistait à une sorte de mouvement involutionniste. (8)

En somme, la colonisation a exploité l'Afrique Occidentale, sans introduire de manière significative ni le salariat agricole classique, ni le machinisme. On peut expliquer cela par le fait que l'insertion profitable de la sous-région dans les économies métropolitaines n'exigeait pas ces transformations, puisque de hauts fonctionnaires coloniaux, français comme britanniques ont défendu la thèse de la supériorité de la «petite production paysanne» sur le capitalisme agraire proprement dit. Cependant, il est clair que si le capitalisme agraire avait été rentable au plan micro-économique, les réticences de l'Administration auraient été vaincues, les raisons politiques pouvant difficilement l'emporter sur des raisons économiques pendant 80 ans.

Dans certains pays de la région, l'économie de traite a subi des modifications depuis l'indépendance. Cependant, il n'y a eu de changements très importants que dans quelques cas, dont le Nigéria (effet du pétrole) et la Côte d'Ivoire où le capitalisme agraire a fait une grande percée.

La Banque prétend implicitement que les conditions existent pour une révolution agricole sous la houlette du capitalisme. Supposons que la condition principale de cette révolution soit un vaste mouvement d'investis-

sement vers l'agriculture. Nous soutenons qu'on ne peut s'attendre à un tel mouvement car le Capital privé international ne s'engagera pas, et les détenteurs nationaux de revenus investissables non plus.

Prenons le cas de ces derniers. De préférence, ils investissent à l'intérieur dans l'immobilier, le commerce et le transport et, éventuellement, dans l'industrie ou à l'extérieur. S'ils investissent dans l'agriculture, c'est soit dans le secteur de l'exportation, soit dans le secteur du maraîchage ou enfin dans l'élevage de la volaille ou du porc, en vue de satisfaire la demande d'une clientèle très limitée. Cet investissement se fait d'ailleurs sans aucun souci d'adaptation technologique de grande envergure.

L'élévation du taux de profit potentiel sur l'investissement dans l'agriculture, et notamment l'agriculture vivrière, se heurte au problème des débouchés. Cette contrainte ne pourrait être levée partiellement que par l'industrialisation. En effet, de manière générale, ce sont les industriels qui poussent à introduire des changements techniques dans l'agriculture. Tant que l'industrie reste une activité marginale, il ne sera pas rentable pour le capital privé de s'engager de manière significative dans la production vivrière : or en Afrique Occidentale, les perspectives d'industrialisation sont particulièrement limitées, sauf au Nigéria. Jusqu'ici, nous avons considéré que l'accumulation est financée par l'épargne ou par du surplus déjà réalisé. Or, en général, le crédit joue un rôle très important. A notre avis, le caractère inachevé du processus de privatisation du droit d'accès à la terre est un obstacle important au fonctionnement du système de crédit agricole. La « Libre circulation » de la terre étant limitée, les banquiers privés peuvent difficilement prêter directement aux paysans. C'est pourquoi, c'est toujours l'Etat qui assume la responsabilité du crédit d'équipement, car il peut recourir à la coercition et parfois à la violation pour recouvrer des créances.

*Le caractère inachevé de l'expropriation* des paysans et de la privatisation des droits sur la terre limite la rentabilité de l'investissement dans l'agriculture d'une autre manière. Le paysan qui a accès à la terre accepte difficilement de se transformer en salarié agricole permanent. Même s'il émigre, c'est dans l'espoir d'abord de sortir de l'économie de subsistance, mais aussi de devenir plus tard un citadin ou un exploitant agricole indépendant.

La situation de salarié agricole est vécue comme transitoire. Certes, un tel comportement ne bloque pas le processus de prolétarianisation complète (9). Mais c'est un aspect important de la question.

Un autre obstacle s'oppose à l'élévation de taux de rentabilité de l'investissement dans l'agriculture ouest africaine ; c'est la pression qu'exerce sur elle l'agriculture industrialisée des pays développés, grâce à l'avance technologique, au contrôle des marchés et au pouvoir d'imposer des modèles de *consommation*. La suppression des subventions absurdes que les Etats accordent aux importations, au détriment des cultures vivrières locales, et que la Banque Mondiale dénonce avec raison, n'entraînera pas des modifications très importantes à ce niveau.

En résumé, on ne voit pas comment les diverses politiques préconisées par la Banque feront naître à la fois des conditions telles qu'il soit

plus rentable d'investir dans l'agriculture que dans d'autres secteurs ou à l'extérieur, et le groupe des détenteurs du pouvoir d'investir qui deviendront des capitalistes agraires introduisant du progrès technique en vue de rattrapper l'agriculture occidentale. En tout état de cause, il n'y a pas de raison d'attendre plus du capitalisme privé dans l'agriculture qu'ailleurs à la périphérie : «L'analyse historique apporte la preuve que le capitalisme privé dans les pays du Tiers-Monde a causé un profond écart entre la productivité du travail au sein de secteurs extravertis — agriculture coloniale, hydrocarbures — et la productivité du travail social, sans cesse décroissante du fait du chômage croissant. Il a contribué dans la plupart des cas à rendre les économies encore plus dépendantes de l'économie mondiale». (10)

Certains pourraient penser à la formule coopérative comme solution alternative ; mais dans les économies capitalistes, la coopérativisation n'a de bases solides que si les membres pris individuellement sont déjà petits capitalistes et si le capital foncier, en particulier, peut circuler. Or, ces conditions ne sont effectivement remplies dans aucun pays de la région.

S'ensuit-il que l'entreprise publique peut accomplir cette révolution industrielle, indépendamment du cadre institutionnel global ?

### C. — *Le rôle ambigu du secteur public.*

Comme à propos de l'entreprise privée, le débat sur le rôle du secteur public ne doit pas être confiné aux problèmes de la commercialisation, du transport et de la vulgarisation. Il faut poser le problème du rôle que peut jouer le secteur public agricole dans les transformations agraires des économies extraverties de petite dimension de type africain.

Remarquons d'abord, qu'en ce qui concerne la commercialisation et le transport des produits, les Etats Ouest Africains jouent, en général, un rôle mineur. A l'exception de deux ou trois cas, l'Etat considère que son rôle n'est pas de se substituer au secteur privé. C'est principalement le rôle du secteur public dans l'accumulation agricole qu'il faut examiner.

1. Le rapport Berg recommande aux Etats de renoncer à l'entreprise publique agricole, tant qu'elle opère dans la vulgarisation, la production, le transport ou l'approvisionnement. Elle ne doit intervenir au niveau de l'investissement que pour créer les conditions générales de l'activité économique. Cette condamnation du secteur public agricole découlerait du fait que l'entreprise publique est inefficace et, limitant la concurrence, empêche l'agriculture de produire de manière optimale. Cependant, l'analyse des facteurs ayant conduit à la formation des entreprises publiques dans le secteur agricole, aussi bien que des raisons des échecs, ne va pas au fond des choses. C'est ce que nous allons montrer. Mais auparavant, il importe de définir ce qu'il faut entendre par secteur public.

2. Partons de la définition que donne STOLPER de l'entreprise publique : «Une société publique est une société qui appartient totalement ou en partie à l'Etat. Mais dans le contexte présent, c'est un critère relativement peu important, sauf dans la mesure où ceci implique que non seulement elle reçoit la plupart de ses fonds d'investissement du budget

de développement, mais encore que son capital et ses frais d'exploitation dépendent moins de ses ventes que du budget. C'est le principal problème» (11). Cette définition doit être complétée. Alors que l'entreprise privée ruse avec le droit du travail (salaire, condition de travail, licenciement... etc) et aussi avec le fisc, l'entreprise publique ne le peut pas ; de même elle assure à ses travailleurs un degré de sécurité très supérieur à celui de l'entreprise privée. Elle doit appliquer rapidement la politique économique décidée par le gouvernement, alors que l'entreprise privée cherche parfois à s'y soustraire. En résumé, la recherche du profit maximum n'est, en général, pas son objectif prioritaire. Elle n'est pas toujours monopolistique, alors que l'entreprise privée tend à le devenir.

Les entreprises publiques peuvent ne constituer qu'un ensemble sans cohérence, ou au contraire un réseau entretenant des flux de plus en plus intenses à mesure de la croissance. A notre avis, il n'y a pas de tels secteurs dans les économies Ouest Africaines.

Pourquoi donc dans la plupart des Etats, même très libéraux, le secteur public a-t-il pris de l'extension ?

3. Les facteurs explicatifs de l'intervention de l'Etat Ouest-Africain en tant que propriétaire et gestionnaire dans l'agriculture sont nombreux. Nous retiendrons comme principe explicatif fondamental, que dans une économie où le principe de la propriété privée des moyens de production est la règle, l'Etat ne devient producteur et vendeur de services que dans les circonstances spéciales :

(a) les anciens propriétaires sont expropriés sans qu'il soit possible de leur substituer d'autres propriétaires privés (cas de collusion avec l'ennemi pendant la guerre ; par exemple, le départ de colons à la suite de la décolonisation).

(b) le secteur privé est incapable de mener au rythme voulu certaines transformations considérées comme vitales. Ce deuxième cas arrive dans tous les pays, qui à un moment donné, veulent forcer le rythme de transformation et de la croissance (Japon de l'ère Meiji, Inde après l'indépendance... Même des Etats coloniaux ont dû, dans certaines circonstances, créer des entreprises publiques agricoles : Gesira scheme au Soudan, Groundnuts schemes de l'Angleterre en Afrique de l'Est, Cameroon Development Corporations, Office du Niger au Mali...).

(c) une classe s'empare du pouvoir politique et trouve dans la constitution d'un secteur public le moyen d'accumulation privée le plus rapide. Le monopole d'Etat dans le commerce extérieur d'exportation procédait aussi le plus souvent de la crainte de la collusion d'une bourgeoisie commerciale locale, avec les sociétés transnationales, ou de la faiblesse externe des nationaux dans ce secteur.

Au niveau de la production, l'entreprise publique est rare dans le secteur vivrier. Par contre, il arrive facilement qu'on la trouve dans le secteur d'exportation (palmeraies) ou celui de l'agriculture de substitution d'importation (céréales et complexes sucriers). En d'autres termes, l'entreprise publique agricole ne vise pas pour l'instant à élever la productivité et



l'autonomie technologique du secteur vivrier, mais à insérer davantage l'agriculture africaine dans un système de spécialisation inégale.

4. Pour établir le bilan du secteur public, il faut donc combiner un ensemble de critères, dont certains sont communs avec le secteur privé. Il faut nécessairement tenir compte du contexte global. STOLPER propose des critères applicables à toutes sortes d'entreprises, à savoir l'économie des ressources au cours du processus de croissance. A cette fin, il retient : le coefficient d'intensité du capital ( $K/L$ ), le capital output ratio ( $Y/K$ ) et la productivité du travail ( $Y/L$ ). Son étude sur l'expérience tunisienne de la décennie 1962-1971 — caractérisée par une politique d'industrialisation par substitution d'importation accélérée, dans laquelle la constitution d'un vaste secteur public industriel et le protectionnisme ont joué des rôles de premier ordre — l'amène à la conclusion que pour toute la période le secteur industriel privé a été plus performant que le secteur public. (12)

Pour lui, la préférence de structure ne doit pas justifier la constitution d'un secteur public industriel et à plus forte raison, agricole, ajoutons-nous. Or, il est clair que si les objectifs de constitution d'une économie nationale ou régionale intégrée, et de répartition des fruits de la croissance de manière équitable, par exemple, sont visés, alors la formation d'un secteur public puissant peut en être une condition indispensable. Dans ce cas, en effet, il faut d'une part accumuler beaucoup dans des secteurs et branches prioritaires et, d'autre part, consolider la structure productive, en créant à un rythme accéléré une capacité nationale ou régionale d'adaptation et de conception technologiques. Une planification efficace doit laisser assez d'initiative aux unités économiques de base, mais les inciter à développer des flux d'échange entre elles plutôt qu'avec l'extérieur.

On voit que pour qu'il en soit ainsi, le domaine du secteur public ne peut être limité, ni à l'élaboration d'une politique générale, ni à quelques entreprises publiques fonctionnant indépendamment les unes des autres. Dans une stratégie de développement économique caractérisée par le refus de la spécialisation inégale, la reconstitution d'un véritable secteur public est un outil puissant de protection de l'économie nationale.

Mais pour qu'il en soit ainsi, des mécanismes politiques permettant au peuple de contrôler la bonne gestion doivent accompagner les mesures purement économiques ; sans un tel contrôle, le secteur public peut ne pas servir à consolider l'économie nationale, ni à réaliser des objectifs d'équité.

Dans une économie dépendante notamment de type Ouest-Africain, il ne peut y avoir à proprement parler de secteur public, mais seulement une collection d'entreprises publiques indépendantes les unes des autres et fortement dépendantes du financement et de la technologie extérieurs. Elles obtiennent des prêts en devises, le remboursement étant garanti par l'Etat sur le travail agricole et sur des ressources naturelles. Dans ces économies, la finalité des entreprises publiques n'est pas d'assurer l'autonomie technologique, mais le plus souvent de partager le surplus au sein de la bureaucratie d'Etat au sens large.

C'est pourquoi l'analyse de STOLPER qui met les directeurs de Sociétés d'Etat en position d'infériorité par rapport aux fonctionnaires de l'administration centrale n'est pas justifiée. Il arrive que le responsable

d'une société d'Etat soit plus puissant qu'un ministre. De plus, le fait qu'il doive appliquer les décisions prises dans le cas de la politique générale, même si les investissements sont planifiés, ne signifie pas qu'il se contente d'appliquer les ordres de l'administration. A notre avis, le déficit des entreprises publiques s'explique le plus souvent dans nos économies par une coalition d'intérêts entre ces «technocrates», les hommes politiques et les sociétés transnationales, avec lesquelles elles entretiennent des relations étroites aux plans financier, technique et commercial. A vrai dire, ce sont les sociétés transnationales qui incitent le plus souvent à créer des sociétés d'Etat, parce qu'elles veulent placer leur argent ou vendre leurs biens d'équipement. Nos structures étatiques fragiles cèdent. E. BERG a parfaitement raison d'écrire que malgré l'existence de livres appelés plans en Afrique, «Le plan de développement qui en résulte joue rarement un rôle important». De même, le rapport Berg a raison d'insister sur la fragilité des Etats Africains. (13)

A la place de l'affectation planifiée des ressources d'investissement, on assiste à un processus de négociation d'où il ressort que les vendeurs du matériel réussissent à vendre à l'Etat des outils de production dont la rentabilité est compromise dès le départ. Aussi, l'entreprise publique dans l'agriculture n'obéit ni au principe de la planification des pays à économie planifiée, ni véritablement au principe de la rentabilité économique. Le poids de la bureaucratie politique que dénonce le rapport de la Banque Mondiale n'est que la manifestation d'un fait : les gouvernements n'ont pas la capacité ni peut-être surtout la volonté de se servir du secteur public comme moyen essentiel de bâtir des économies autonomes et dynamiques.

En définitive, l'articulation entre secteur privé (national, mais surtout international) et secteur public dans les économies africaines fonctionne de telle sorte que le surplus agricole prélevé par l'Etat est redistribué pour une grande part au secteur privé. Une grande partie de la dette publique extérieure n'est-elle pas une dette sur le secteur public qu'il faudra nécessairement payer par des exportations de produits agricoles ?

## CONCLUSION

Si le concept de révolution agraire et de transition vers cet objectif est défini clairement, comme nous pensons l'avoir fait, il apparaît nettement que ni l'entreprise publique, ni l'entreprise privée ne peuvent y conduire en Afrique Occidentale, sans la remise en cause radicale des relations de dépendance et sans le bouleversement des relations de production dans l'agriculture. C'est seulement dans le cadre d'un processus de développement auto-centré que la question du choix entre capitalisme agraire privé et capitalisme agraire d'Etat est pertinente.

## NOTES

1. Savre P. SACHATS, *Development in an adverse economic environment, in Africa South of the Sahara. Development in African economies.* Schatz ed., Macmillan, London 1972, p. 28.
2. FOUNOU TCHUIGOUA, *Les Fondements de l'économie de traite au Sénégal. La surexploitation d'une colonie de 1880 à 1960*, Silex, Paris, 1981.

3. Banque Mondiale, *Le Développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara*, p. 1.
4. Banque Mondiale, *op. cit.* p. 143.
5. Banque Mondiale, *l'Afrique au Sud du Sahara : Rapport intérimaire sur les perspectives et le programme de développement*. juillet 1983, p.3.
6. Joan ROBINSON, *l'Accumulation du Capital*. Dunod, Paris, 1972.
7. Pour plus de développement, voir B. FOUNOU-TCHUIGOUA, «Les fondements de l'économie de traite au Sénégal». Silex, 1981.
8. V. DIARASSOUBA, *L'évolution des structures agricoles du Sénégal*. Paris, Cujas, 1968.
9. B. FOUNOU, *Marché réel et marché formel de la force de travail*. La Pensée, 1974.
10. A. BENACHENHOU, *Développement et Planification en Algérie*, 1981.
11. Wolfgang STOLPER, Professeur à l'Université du Michigan, Ann Arbor. «Le développement en général et en particulier le cas de la Tunisie, 1961-1971», in *Annales Economiques Cujas*, 1980, No. 14, p. 47 (le rapport de la Banque a été certainement influencé par les analyses de cet auteur).
12. STOLPER, *op. cit.*
13. E. BERG, *Esquisse d'un modèle bureaucratique du choix des projets*. *Annales Economiques Editions Cujas* No. 14, 1980.

## SUMMARY

*Basing his analysis on the BERG Report, the author is considering in this article the merits of respectively public enterprises and private ones as a strategy for agricultural revolution in a West-African country with extrovert economy.*

*From the point of view of the World Bank, it is the intervention of the state at the micro-economic level resulting in the expansion of the public enterprise which is one of the causes of the socio-economic crisis Africa is facing. Hence the recommendation of the World Bank that the state should rather use macro-economic political instruments as well as favour private enterprise.*

*Then the author defines what he means by agricultural revolution before describing how the transition to this revolution should be conducted.*

*He also shows the limitations of the private sector namely the reluctance and difficulties of international and national private capital to invest in agricultural production. The author expresses serious doubts as to the existence or even the role of a genuine public sector within the context of a dependent economy.*

*The writer is of the opinion that neither the public sector nor the private one can lead to agricultural revolution in West Africa. The issue of the choice between private agrarian capitalism and state agrarian capitalism is only pertinent within the framework of self-centred development.*